# LES ORIGINES DE LA MEDECINE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LA CREATION DE L'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE

## par Pol Jeanjot-Emery\*

**Sommaire :** quelques rappels sur l'histoire des soins aux premiers animaux domestiques, chevaux en particulier. Panorama succinct de la médecine vétérinaires, de l'Antiquité à nos jours, et description des conditions de l'organisation du premier enseignement vétérinaire.

Mots clés: Animaux domestiques - Enseignement-Histoire - Médecine- Vétérinaire

· \_\_\_\_\_

**Title:** The creation of veterinary teaching

**Content:** recalling the history of treating the first domestic animals, horses in particular. Short panorama of veterinary medicine, from antiquity to date, and description of the conditions for the organisation of early education in veterinary science.

**Key words:** *Domestic animals - History - Medicine - Teaching - Veterinary* 

La création de la première école vétérinaire dans le monde eut lieu en France dans la ville de Lyon en 1762, sous l'impulsion d'un écuyer nommé Claude Bourgelat.

Première question qui se pose : pourquoi l'enseignement de la médecine des animaux domestiques survint-il aussi tardivement, alors que la médecine des hommes faisait l'objet d'un enseignement dogmatique depuis de nombreux siècles ? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer en suivant l'évolution de la médecine des bêtes depuis leur domestication par l'homme.

Dès que celui-ci est devenu possesseur d'un animal qu'il entretenait - individuellement ou collectivement - pour sa production (viande, lait, peau...) ou pour son service (travail), il n'est pas douteux qu'il fut rapidement conscient que cet animal ne pouvait remplir le rôle qu'il en attendait que si l'intégrité de ses capacités physiques et physiologiques était maintenue. Il est donc vraisemblable que des pratiques furent mises en oeuvre pour maintenir en état de santé les animaux domestiques, très tôt après leur domestication.

En préalable il faut faire une distinction, parmi les soins apportés à nos animaux - et encore plus pour ceux dont les hommes furent l'objet - entre la médecine et la chirurgie. Autant la médecine fut et resta longtemps le domaine des investigations les plus hasardeuses ainsi que des traitements les moins adaptés - c'est pour cela que, les Dieux d'abord, les Saints ensuite, furent couramment invoqués pour pallier ses incertitudes -, autant on reste étonné par la hardiesse - et la réussite - des premiers chirurgiens. J'en prends à témoin les quelques pièces imputrescibles qui nous sont parvenues.

64

<sup>\*</sup> Docteur vétérinaire, 40 avenue Jean-Jaurès 72 500 Château du Loir Communication présentée le 25 mai 2002.

Elles concernent l'homme et nous donnent une idée précise des interventions du chirurgien que l'on hésite à qualifier de primitif (nous dirons donc du chirurgien-premier, par analogie avec une récente terminologie).

Les pièces dont je veux parler sont des crânes humains présentant des séquelles de trépanation avec survie du sujet, comme l'attestent les bords cicatrisés de la substance osseuse. Les plus anciens de ces crânes découverts en Europe occidentale datent du Néolithique, entre 5000 et 2500 ans avant notre ère.

On conçoit donc que, bien avant que l'écriture ne nous en apporte la preuve, les interventions chirurgicales, pour remédier à des accidents, à des altérations de tissus ou d'organes, ainsi que pour faciliter l'emprise de l'homme sur l'animal - telle la castration réputée le rendre plus docile - furent pratiquées, et cela dès le début de la domestication.

Très tôt, dans le domaine vétérinaire, la médecine et la chirurgie furent assumées par le même praticien. Il n'en fut pas de même chez l'homme, où les deux activités ne furent réunies qu'à une époque assez proche de nous.

#### LES SOINS AUX PREMIERS ANIMAUX DOMESTIQUES

Une des premières civilisations qui nous ait laissé des traces écrites est celle qui, dès l'époque néolithique, se développa en Asie occidentale. Une population importante se groupa dans cette région qui constitua la Mésopotamie : pasteurs sémites partis d'Arabie orientale pour s'installer entre le Tigre et l'Euphrate, suivis de Sumériens des steppes asiatiques; puis de nouveau des Sémites venus peut-être du Yémen. Chaque fraction dominante de la population bénéficiant des avancées culturelles et techniques des précédentes, c'est sous le règne du sixième Roi sémite Hammourabi, qui régna à Babylone vers 2000 avant J.-C., que fut édicté un code réglementant toute la vie civile du pays. Cette loi, gravée sur un bloc de diorite, prévoit en détail tout ce qui concerne les personnes et les biens. Les dispositions relatives à l'exercice de la médecine vétérinaire ne constituent qu'une petite partie du texte, mais elles sont néanmoins prévues; et il est remarquable que les prescriptions concernant le médecin de l'homme sont conçues en termes analogues à celles qui sont réservées au vétérinaire. Le texte consacre ainsi l'existence de médecins pour les animaux et il les assimile aux médecins de l'homme.

Cela est très important à souligner, car cette assimilation qui durera jusqu'au début de notre ère subira une rupture - on peut même dire une déchirure - dramatiquement préjudiciable à une évolution rationnelle de la médecine des animaux.

Cette stèle d'Hammourabi fut retrouvée par l'archéologue français De Morgan en 1901 à Suse, capitale des anciens Perses (car elle avait été enlevée comme trophée au cours d'une invasion au XIIè siècle de notre ère). C'est le Père Scheil qui, le premier, en déchiffra les inscriptions en 1902.

Notons, en ce qui nous concerne, les deux paragraphes suivants:

Si le médecin des boeufs ou des ânes a traité d'une plaie grave un boeuf ou un âne et l'a guéri, le maître du boeuf ou de l'âne donnera au médecin pour son salaire un sixième (?) d'argent.

S'il a traité un boeuf ou un âne d'une plaie grave et a causé sa mort, il donnera le quart de son prix au maître du boeuf ou de l'âne

Ainsi les seules pratiques visées par la loi sont celles du chirurgien dont l'intervention, tout apparente, ne peut être contestée. La médecine, on peut le supposer, est déjà en grande partie théurgique, et le sera encore longtemps.

Contemporaine de cette civilisation, celle qui se développa en Egypte n'est pas moins intéressante en ce qui concerne les soins aux animaux. Les représentations graphiques des monuments égyptiens témoignent de la domestication de nombreuses espèces animales et de leur utilisation à des fins très précises : traction d'instruments agraires par des taureaux castrés, ânes bâtés, vaches pendant la traite, veaux tétant leur mère, bouc faisant la saillie, etc... Un tel intérêt porté aux animaux domestiques nous invite à penser que la médecine et la chirurgie les concernant était très en honneur dans cette civilisation. Un acte obstétrical est d'ailleurs figuré sous forme d'une aide apportée à une vache en parturition par un homme, tirant le veau hors des voies génitales en le saisissant par les membres antérieurs. Un papyrus découvert en 1895 par des archéologues anglais, et qui date vraisemblablement du deuxième millénaire, fait état de traitements d'animaux. La nosographie présentée est difficile à interpréter. Néanmoins, il est question d'un chien qui titube et tombe, ainsi que du traitement des yeux du boeuf. On a donc la preuve d'une médecine des animaux suffisamment importante pour être écrite et diffusée.

Certains égyptologues ont même supposé que les praticiens vétérinaires étaient spécialisés pour une espèce animale au même titre que les médecins de l'homme étaient spécialisés pour une maladie donnée, comme le relate l'historien grec Hérodote qui voyagea en Egypte au cinquième siècle avant notre ère.

Nous approchons ainsi de cette époque préchrétienne, où le bouillonnement de la pensée humaine nous est mieux connu grâce à la perfection de l'écriture et au désir des hommes de transmettre leur savoir.

Vers l'Inde et la Perse, la religion boudhique, par la protection qu'elle apporte aux animaux et par le culte qu'elle consacre à certaines espèces, invite ses disciples à se préoccuper de leur sort. Le Roi Asoka, qui embrasse cette religion vers 250 avant J.-C., crée deux classes d'asiles-hopitaux : les uns pour les humains, les autres pour les animaux. Des textes décrivent les maladies des éléphants et des chevaux, et leur traitement est prescrit. C'est dans la région méridionale de l'Inde qu'a été exhumé en 1893 un très vieux traité de médecine bovine. Les traitements font état de soixante espèces végétales utilisées, ainsi que des produits d'origine animale (cerveau et os du crâne de l'homme, lait de femme, de chèvre; urine, excréments de mouton, de boeuf, etc...) C'est sans doute la première description de cet arsenal thérapeutique démesuré et irrationnel qui se perpétuera, plus par habitude que par conviction, pendant de nombreux siècles dans toutes les civilisations.

Vers la même époque les Hébreux nous sont connus par la Bible. Celle-ci, remaniée au cours des siècles, constitue une source de documentation plus vaste que sûre. Mais, de façon constante, la maladie est d'origine surnaturelle et la médecine essentiellement théurgique. Ainsi l'intervention de Jéhovah explique à elle seule les fléaux qui accablent tour à tour les Egyptiens coupables de retenir le peuple d'Israël : la cinquième plaie est une peste qui frappe toutes les espèces animales; et le charbon pourrait être la sixième, qui est une maladie éruptive atteignant l'homme et les animaux.

Et, puisque l'activité actuelle du vétérinaire comporte la surveillance des aliments d'origine animale, nous ne passerons pas sous silence que l'on a cru reconnaître des préoccupations hygiéniques dans certaines prohibitions alimentaires : est-ce la crainte du teniasis ou de la trichinose qui décidèrent les Hébreux à proscrire la consommation de la viande du porc, hôte intermédiaire des parasites provoquant ces deux maladies chez l'homme ? Il faut être très prudent avec cette interprétation qui consiste à expliquer les lois et les pratiques religieuses d'un passé lointain par des considérations tirées de la science actuelle. Une autre hypothèse peut être formulée si l'on envisage la place occupée par l'animal dans l'imaginaire collectif des peuples. Selon Hérodote, le pourceau fut considéré comme une bête immonde par les Egyptiens. Cela confirmé par Saint Clément d'Alexandrie au deuxième siècle de notre ère, qui insiste sur le fait que le porc prend son plaisir dans la fange et le fumier, et que l'usage de sa

viande est *réservé à ceux qui vivent sensuellement*. Ce serait alors une raison d'ordre spirituel qui aurait motivé l'interdiction de la viande de porc, chez les Hébreux d'abord, et dans l'Islam ensuite. On peut faire un rapprochement à ce sujet avec la parabole évangélique de Saint Mathieu des *perles jetées aux pourceaux*, image des vérités spirituelles inconsidérément révélées à ceux qui ne sont ni dignes de les recevoir, ni capables de les saisir. Et, plus près de nous, Walter Scott dans son roman historique "Waverley", signale qu'il répugna longtemps aux Ecossais de manger de la viande de porc, et ce en dehors de toute prescription religieuse. Pour ce qui est de la chirurgie, elle semble être, chez les Hébreux, au même stade que chez les peuples voisins, avec cette disposition supplémentaire dans la loi de Moïse : *tu n'offriras au Seigneur aucun animal qui ait été martelé, broyé ou déchiré*; c'est-à-dire castré par quelque procédé que ce soit.

#### LA DOMESTICATION DU CHEVAL

Nous avons laissé de côté jusqu'ici un événement qui prend naissance vers le quatrième millénaire pour s'amplifier et s'imposer à l'époque où nous sommes à présent : c'est la conquête du cheval et sa domestication. Les premiers documents figurés témoignant de la domestication du cheval proviennent d'Asie mineure et ont été recueillis dans les plus anciennes couches de l'acropole de Suse par la mission Jacques de Morgan au début du XXè siècle. Les statuettes trouvées, ainsi que les pierres gravées, nous apprennent que le cheval, à cette époque (trois millénaires environ avant notre ère), était utilisé uniquement en attelage. L'équitation ne se développa que plus tard¹. Mais le premier homme qui parvint à maîtriser un cheval, à le chevaucher et à le diriger, s'emparant ainsi de sa force et de sa vitesse, acquit une supériorité indiscutable sur ses congénères. Cette avancée technique fut l'apanage des populations indo-européennes, dont l'origine semble se situer dans les régions de la Sibérie centrale. Ces populations, de moeurs semi-pastorales, et mobiles grâce au cheval, émigrèrent lentement par vagues successives à partir du deuxième millénaire, vers la côte Ouest de l'Asie mineure et jusque vers l'Egypte, et plus tard vers l'Ouest et le Sud de l'Europe, à la recherche d'un climat plus doux et de terres plus fertiles.

Mais le cheval autorise d'autres ambitions : les cavaliers armés deviennent de redoutables guerriers auxquels les peuples qu'ils rencontrent sur leur route ne peuvent résister. Ainsi les brillantes civilisations que nous avons vues précédemment s'écroulent sous leur poussée. Mais, comme lors de toute invasion, le conquérant, même s'il est qualifié de "barbare", tend à assimiler ce qui lui est utile ou agréable chez le vaincu, et ce dernier bénéficie des avantages qui ont causé sa perte. C'est ainsi que les Egyptiens possédèrent une cavalerie de guerre vers le septième siècle avant notre ère.

#### L'ANTIQUITE CLASSIQUE

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le cheval monté apparaît chez les Assyriens à partir du Xè siècle avant notre ère. Au début l'équipement ne se compose que du frein (avec le mors et les rênes) et du tapis (en peau de bête ou de cuir).

C'est en Chine vers le VIè siècle de notre ère qu'apparaissent pour la première fois les étriers. Les premières représentations en Europe occidentale de cavaliers avec étriers figurent sur des documents espagnols du IXè siècle. Cette technique fut-elle introduite par les Arabes après qu'ils l'eurent connue dans la Perse passée sous leur domination en 652 ?

Lefebvre des Noëttes: "L'attelage et le cheval de selle à travers les âges" Ed. Picard à Paris. 1931. Pages 200. 235.

L'avancée du cheval vers l'Europe est contemporaine de l'épanouissement de deux civilisations qui nous touchent de très près : celle des Grecs et celle des Romains.

Cultivant à un haut degré les manifestations les plus précieuses de l'esprit humain, n'ignorant rien des connaissances acquises par les civilisations qui les ont précédés, ces nouveaux temples de la pensée ne pouvaient laisser sans les améliorer les techniques déjà existantes en agronomie, en élevage, et en soins aux animaux domestiques. C'est ainsi que le philosophe Démocrite, au cinquième siècle avant J.-C., disserte sur l'agriculture. Dans le même temps, la supériorité de l'homme possédant un cheval s'affirme. Cet animal exerce sur le monde grec une véritable fascination (le mythe du centaure en témoigne). L'espèce équine acquiert rapidement une valeur supérieure à celle des autres espèces domestiques. De là l'intérêt que certains lui portèrent, se spécialisant pour son élevage, et également pour sa pathologie. Les termes d'hippologie et d'hippiatrie naquirent ainsi chez les Grecs. Simon l'Athénien écrivit, vers 430 avant J.C., un long texte détaillant l'appréciation du cheval,- texte où rien ne peut être contesté par les actuels spécialistes de cette science. Un peu plus tard Xénophon, convaincu de la supériorité de la cavalerie lors de "L'expédition des dix mille", écrivit son traité De l'Equitation; considéré comme un chef-d'oeuvre d'hippologie, cet ouvrage aborde également d'intéressantes observations sur la pathologie. Et c'est Xénophon qui, ne l'oublions pas, nous apporte la preuve de l'inexistence de la ferrure à clous des chevaux à cette époque. Il met au point une technique pour durcir la corne des jeunes chevaux en les laissant piétiner sur des sols garnis de galets ronds, dans les écuries et durant le pansage<sup>2</sup>.

Aristote, vers 350 avant J.-C. est un philosophe et un encyclopédiste. Il établit le bilan des connaissances humaines de son époque, et la médecine vétérinaire occupe une place non négligeable dans cet inventaire. En tant qu'anatomiste, il signale l'absence de vésicule biliaire chez le cheval et décrit déjà les signes de l'âge par l'examen des dents. Les maladies comme la morve du cheval, la fourbure et le tétanos, la rage du chien, la pneumonie du boeuf sont répertoriées dans son *Historia Animalium*.

Si toutes ces maladies sont bien identifiées à cette époque, la pathogénie fait l'objet de spéculations hasardeuses, et il en sera de même encore fort longtemps. Les interventions chirurgicales comportent l'hémostase par le feu, les sutures, le traitement opératoire de la hernie ombilicale, la castration des mâles par écrasement ou ablation des testicules.

La littérature grecque concernant la médecine des animaux s'amenuise dans les deux siècles précédant et suivant le début de l'ère chrétienne, et c'est à Rome que la filiation peut être suivie.

C'est donc le moment de préciser que, si nous avons utilisé par commodité le terme "vétérinaire" jusqu'à cette époque, il eût été plus juste de se contenter du terme "médecin des animaux". En effet le mot "vétérinaire" date de l'époque romaine. Il apparaît pour la première fois dans les oeuvres de Columelle, au premier siècle de notre ère, sous les expressions *Medicina veterinaria* qu'on trouve aussi sous la forme de *Bestia veterina* = bête de somme. La signification primitive de ce mot ne comporte donc aucune idée de médecine. Partant, l'expression "Médecin vétérinaire" ne revêt nullement, comme on l'a prétendu, le caractère

La *soléa* connue chez les Romains pouvait être en fer avec des oeillets ou anneaux pour être fixée par des liens au paturon. Elle était utilisée occasionnellement pour soulager un pied blessé ou usé.Lefebvre des Noëttes. Op. cité Pages 142-145.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le plus ancien texte connu relatif à l'emploi de la ferrure à clous est le *Strategicon* (ou tactique militaire) de l'Empereur d'Orient Léon VI, dit le Philosophe, écrit vers 900. Les fers et leurs clous sont désignés, ainsi que les étriers, parmi les objets de l'équipement du cavalier. En Europe occidentale, c'est également à partir de cette époque que la ferrure apparaît dans l'iconographie.

d'un pléonasme. Le mot français "vétérinaire" apparaît curieusement pour la première fois dans le pamphlet politique dirigé contre la Ligue en 1594 et connu sous le nom de "Satire Ménippée"; les auteurs, décrivant la procession, y placent ...quelques vétérinaires de la confrairie de Saint Eloy....On conçoit le peu de considération dont la profession vétérinaire était alors gratifiée, pour être associée de la sorte à ce défilé burlesque.

Dans le monde romain la priorité revient aux agronomes auxquels viennent s'associer des érudits polygraphes comme Varron (Marcus, Terentius Varro, 116-27 avant J.C.), un des grands officiers de Pompée. Son "Traité de l'Agriculture" contient quelques chapitres sur l'élevage et les maladies du bétail. Et nous devons à Varron cette phrase lumineuse qui doit être considérée comme le certificat de naissance, tant de la microbiologie que de la théorie microbienne de l'infection :

Si dans un lieu quelconque il y a des marécages, là se développent des animaux tellement petits que les yeux ne les peuvent voir, et qui, pénétrant dans le corps avec l'air, par la bouche ou les narines, produisent de graves maladies.

Et nous étions quelque vingt siècles avant Pasteur!

Après Varron, il faut citer Columelle, vers 40 après J.C.. Dans son *De re Rustica*, il donne une large place à la médecine des animaux et il insiste sur l'importance des connaissances médicales chez le métayer et le berger

#### **BYZANCE**

C'est ensuite dans l'Empire de Byzance que va se perpétuer la tradition grécoromaine. Byzance reçut l'héritage du monde antique des mains vacillantes de Rome fléchissant sous le flot des invasions barbares. Avant de succomber à son tour sous les coups d'autres envahisseurs, son rôle fut de conserver, d'enrichir, de transmettre cet héritage. Pour ce qui nous concerne, ce sont les travaux des agronomes, des hippiatres et des vétérinaires qui furent repris et complétés en deux recueils précieux: les *Géoponica* et les *Hippiatrica*.

Les *Hippiatrica* sont une juxtaposition de textes écrits par les hippiatres byzantins. L'analyse de ces textes médico-vétérinaires fait ressortir l'importance des civilisations égyptienne et gréco-romaine pour les connaissances en hippiatrie de cette pléiade de praticiens attachés au service des armées. Apsyrte y apporte la contribution la plus importante. Né vers l'an 300, il est certain qu'il reçut une instruction médicale fort complète, peut-être à Alexandrie. Il fut vétérinaire en chef de l'armée de Constantin le Grand. Son oeuvre consiste en des lettres adressées à des chefs militaires, à des hippiatres ses disciples, et le ton est toujours celui d'un maître parlant à ses élèves. Vient après lui Hiéroclès, vers 400, qui traite surtout de l'élevage, du choix et de l'entraînement du cheval; pour la médecine, il prône l'examen des symptômes présentés par le malade. On y trouve aussi Théomneste, au IVè siècle, qui fut le vétérinaire de l'Empereur d'Orient Licinius.

A en juger par l'écriture pure et élégante de la plupart de ces praticiens, on peut en déduire leur appartenance à une classe privilégiée. Ils possèdent une culture étendue, et lorsqu'ils s'adressent à des personnages haut placés dans l'échelle sociale, ils ne sont pas astreints à utiliser un langage laissant supposer une respectabilité supérieure de leur correspondant. C'est le cas des lettres d'Apsyrte. Tout cela indique l'intérêt que les peuples que nous avons vus jusqu'à présent portaient au monde animal, et les personnes les plus instruites ne dédaignaient pas de se consacrer à l'étude de sa pathologie et aux soins que cette pathologie nécessitait.

Mais, dans le même temps, une véritable révolution spirituelle embrase le monde grécoromain : la religion du Christ conquiert l'Empire, et cette religion fait de l'homme le réceptacle d'une âme spirituelle, indépendante de son corps, et immortelle. Là réside la différence essentielle entre l'homme et l'animal, ce dernier possédant bien un "principe d'agir", que les Théologiens accepteront, dans un premier temps, de considérer comme étant une âme, mais de nature corporelle, donc périssable avec lui. L'âme immortelle est ce qui distingue l'homme de l'animal, dépourvu de ce principe transcendantal, et c'est cette âme immortelle qui importe dans le devenir de l'être humain.

Certes, Pythagore au VIè siècle avant notre ère, et surtout Platon, deux siècles après lui, avaient ébauché la distinction entre l'homme et l'animal par la conception de l'âme. Mais pour ces philosophes, la métempsycose impose le respect de l'animal, hôte de l'âme humaine errante. Aussi, pendant huit siècles encore, la médecine des animaux ne subira aucune entrave, et même se développera, à Rome et à Byzance. C'est au premier siècle de notre ère, lorsque les disciples du Christ, et notamment Saint Paul, établissent la doctrine chrétienne rejetant la métempsycose, et organisent la discipline ecclésiastique pour assurer le salut de l'âme, que la rupture entre les deux médecines s'amorce pour devenir totale et définitive. Pour la religion chrétienne naissante, toute maladie vient de Dieu et toute connaissance concernant l'oeuvre de Dieu vient de la Révélation. Les Théologiens étant les détenteurs de cette Révélation, sont les interprètes de la parole divine et s'impliquent directement dans la formation de ceux qui doivent apporter secours au monde souffrant. Et l'animal, dont l'âme matérielle n'a pas de devenir dans l'audelà, n'a pas à bénéficier d'une quelconque attention du monde médical instruit selon les préceptes de la religion chrétienne.

Ainsi la religion du Christ, parachevant la philosophie de Platon, considère comme un outrage à la divinité l'idée de donner les mêmes soins à l'animal et à l'homme. Le médecin, s'il n'est pas prêtre, est néanmoins un clerc, soumis à une stricte obédience. L'Eglise apporte à l'humanité l'admirable sentiment de la pitié, mais l'âme seule l'intéresse en réalité. On peut, certes, aider le corps à supporter les tortures et les affres de la maladie, mais si le salut de l'âme est à ce prix, le médecin doit s'effacer devant le prêtre.

#### LA MEDECINE VETERINAIRE ORGANISEE

Que s'est-il passé, concernant la médecine des bêtes au cours des 18 premiers siècles de notre ère , c'est-à-dire entre Saint Paul et Bourgelat ? Pas grand-chose, tout au moins au "chevet" des animaux malades. Certes une élite intellectuelle, religieuse ou laïque, s'est toujours intéressée à l'étude des manifestations de la vie. L'abbaye du Mont Cassin, fondée par Saint Benoit en 529 recueillit les manuscrits grecs et latins. Puis les Ecoles de Salerne et de Bologne, au XIIIè siècle, firent d'importants travaux, La *confectio somnifera* de Hugues de Lucques et de Théodorico, expérimentée sur le cheval en est un exemple. Mais ces travaux, faits dans des abbayes, ou dans des universités sous le contrôle des religieux, ne franchissaient pas les murs du couvent, et ne portaient pas atteinte au pouvoir temporel de l'Eglise dans son souci de contrôler les applications de la médecine.

Vint ensuite l'époque des hippiatres - laïques cette fois - et la liste est longue de Carlo Ruini au XVIè siècle<sup>3</sup> jusqu'au dernier et sans doute le plus prestigieux : Lafosse fils au

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Carlo Ruini était, lorsque son traité d'Anatomie et de Pathologie du cheval fut publié, Sénateur de Bologne. Ses hautes qualités professionnelles en tant que Jurisconsulte l'avaient amené à ce poste, bien éloigné des recherches nécessaires à l'élaboration de ce traité. Celui-ci est donc plus vraissemblablement l'oeuvre d'un chercheur resté inconnu, peut-être un médecin, comme en témoignent les descriptions comparatives de l'anatomie du cheval. Ce médecin aurait-il craint d'avoir des ennuis avec l'autorité écclésiastique (comme en France Héroard à la même

XVIIIè siècle. Mais les écrits de ces personnes savantes qui, rappelons-le, ne concernent que le cheval, enrichissaient surtout les bibliothèques des lettrés et n'étaient guère accessibles au praticien de base auquel le corps médical, sous l'autorité du pouvoir temporel de l'Eglise, abandonnait les soins aux animaux.

Si quelques hippiatres renommés étaient consultés pour les soins à donner aux chevaux des plus hauts personnages de la société, les simples maréchaux-ferrants, les empiriques les plus divers, et jusqu'aux charlatans les plus calamiteux, se partageaient cet "apostolat" que représentaient les soins à donner, dans le fond des campagnes, au bétail des paysans ignorants, et de quelques nobles tout aussi ignorants que leurs paysans.

Alors pourquoi, au XVIIIè siècle, prit-on conscience de l'impérieuse nécessité d'organiser, sur des bases scientifiques, la protection médicale de nos animaux ?

Plusieurs raisons à cela, mais une principalement. Aux XVIIè et XVIIIè siècles les guerres furent presque permanentes. Après la guerre de trente ans de 1618 à 1648, qui ruina et dépeupla de nombreux états allemands impliqués dans ce conflit, tant politique que religieux, ce fut la guerre de Hollande, opposant la France aux Provinces-Unies et à l'Espagne, qui se termina par la paix de Nimègue en 1678. Bientôt après ce fut la guerre de la ligue d'Augsbourg, terminée en 1697 par le traité de Ryswick, mettant fin à la suprématie de la France en Europe, sur le plan politique mais aussi économique. Puis de 1756 à 1763 la guerre de sept ans vit les combats terrestres se dérouler encore en Allemagne.

Les cavaleries de guerre sont évidemment très éprouvées. Des manques importants se font dans les effectifs équins des nations. D'autre part, ces campagnes provoquent des déplacements du bétail pour les approvisionnements des armées. Les exodes des populations civiles avec leur cheptel sont également à l'origine de mouvements importants. La fréquence, la progression et l'ampleur des épizooties à cette époque s'expliquent ainsi. La fièvre aphteuse est bien décrite par Dieterichs en Allemagne en 1696; la péripneumonie règne en Hesse à la même époque; la peste bovine, venant de la vallée du Danube, envahit toute l'Europe occidentale en 1711; elle sévira en Europe centrale pendant la seconde moitié du XVIIIè siècle. Les maladies parasitaires comme la gale provoquent également des désordres importants dans les effectifs équins, civils et militaires.

Les gouvernements réagissent en édictant des mesures de police sanitaire, mais qui sont difficilement applicables en période de guerre. Et puis, qui a qualité pour identifier rapidement la nature d'une maladie infectieuse et contagieuse ? Les médecins de l'homme sont consultés, mais leur compétence est variable.

Voilà donc les raisons qui font naître dans les esprits la nécessité de disposer d'un corps médical apte à identifier rapidement les maladies contagieuses, et à traiter efficacement les animaux. Ainsi l'institution des écoles vétérinaires procèdera-t-elle avant tout d'une nécessité économique.

Sans doute, au XVIIIè siècle, siècle des lumières, quelques esprits d'élite pressentent la portée

médicale et philosophique d'une médecine scientifique des animaux. Buffon en affirme l'intérêt dans une phrase restée célèbre<sup>4</sup> . Voltaire, après ses démêlés avec Bourgelat

époque)? Carlo Ruini, lui-même passionné par le cheval, et par sa condition, au dessus d'éventuelles condamnations, aurait alors assuré cette publication.

<sup>4</sup> C'est à propos de l'histoire naturelle du cheval que Buffon écrivait le passage fameux qui devait exercer sur

inspecteur de la librairie de Lyon, deviendra un admirateur inconditionnel de Bourgelat créateur des sciences vétérinaires. Un peu plus tard, Goethe suivra passionnément les premiers pas de la médecine des bêtes. Mais ce furent surtout les chefs d'état qui comprirent rapidement l'importance de la science nouvelle pour la vie de leur nation, et souhaitèrent s'engager dans l'extension de cet enseignement.

Le Professeur Leclainche, dans son livre "Histoire de la Médecine vétérinaire" paru en 1936, a émis l'idée que l'entreprise initiale ne pouvait réussir qu'en France en ce milieu du XVIIIè siècle. Il est remarquable en effet que Frédéric II, malgré toute sa puissance, se heurta à des hésitations, et même à des oppositions, et la création de l'Ecole qu'il souhaitait ne vit le jour qu'après sa mort survenue en 1786.

Les ministres de Louis XV trouvent au contraire un état d'esprit éminemment favorable. La philosophie de la nature, exposée par des penseurs comme Réaumur ou le Genevois Charles Bonnet, autant philosophes que naturalistes, exprimée par des écrivains comme Bernardin de Saint Pierre ou Jean-Jacques Rousseau, s'accommode à merveille de la rédemption de l'animal. De leur côté les Encyclopédistes oeuvrent pour développer le goût des sciences et techniques dans les domaines les plus variés. Le discours préliminaire que d'Alembert a rédigé pour l'Encyclopédie est un manifeste en faveur des connaissances humaines, présentes et à veniR. Toutes ces conditions, économiques, morales et intellectuelles étant réunies, il fallait une volonté bien déterminée pour créer une institution tout à fait nouvelle. Ce fut un Ecuyer lyonnais, Claude Bourgelat, qui fit sien cet objectif. Etant chef de l'Académie d'équitation de Lyon, il possédait une expérience pédagogique certaine, même si le recrutement des futurs élèves de l'Ecole vétérinaire devait être bien différent de celui de l'Académie d'équitation, destinée à l'aristocratie.

Second avantage propre à l'Ecuyer lyonnais : il avait l'art de se ménager de puissants appuis politiques, donc financiers. Bertin, Contrôleur général des finances du Royaume et fort soucieux des intérêts de l'agriculture - c'était l'époque phare des Physiocrates<sup>5</sup> - forma avec Bourgelat une association efficace et obtint que soit créée à Lyon une "Ecole pour le traitement des maladies des bestiaux", par arrêt du Conseil le 4 Août 1761.

L'école ouvrit au début de l'année 1762. Sa réputation ne tarda pas à s'établir, et le nombre des élèves s'accrut rapidement; à la fin de la première année on en comptait 38. Les premiers étaient des environs de Lyon; bientôt il en vint de diverses provinces de France, et, fait important, de l'étranger, envoyés par leurs gouvernements.

Bourgelat une influence décisive :

..Je ne puis terminer l'histoire du cheval, sans marquer quelques regrets de ce que la santé de cet animal utile et précieux a été jusqu'à présent abandonnée aux soins et à la pratique, souvent aveugles, de gens sans connoissance et sans lettres. La Médecine que les Anciens ont appelée "Médecine vétérinaire", n'est presque connue que de nom : Je suis persuadé que si quelque Médecin tournoit ses vues de ce côté -là, et faisoit de cette étude son principal objet il en seroit bientôt dédommagé par d'amples succès..."

( "Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du Roi 1753 Tome IV page 256.)

<sup>5</sup> Le livre du Marquis de Mirabeau "L'ami des hommes ou Traité de la Population" était paru en 1755 et connaissait un immense succès. Il en était au moins à sa cinquième édition en 1760, et la phrase essentielle qui avait motivé les reflexions du Docteur François Quesnay aboutissant à l'élaboration des théories de l'Ecole physiocratique était présente dans tous les esprits cultivés :

Tout vient de la terre et l'homme qui s'applique avec le plus de succès à en tirer les productions est le premier homme de la société....Le Roy, le Général d'armée, le Ministre, ne sauraient subsister sans l'Agriculteur, et l'Agriculteur subsisterait sans eux.

Le but du Ministre était de multiplier les écoles vétérinaires. Turgot, Intendant de Limoges, s'efforça d'obtenir que la préférence fût donnée au Limousin. Décidée en Novembre 1764, cette nouvelle école ouvrit en Février 1766; mais elle ne connut pas un succès comparable à celle de Lyon et demeura languissante par défaut de recrutement. D'ailleurs Bourgelat ne s'impliqua jamais dans son fonctionnement, et peut-être est-ce là la raison de son manque d'attrait. Turgot en décida la fermeture en Octobre 1768.

Notre instituteur, dont le désir de se rapprocher du Ministre était manifeste, trouva chez ce dernier l'appui nécessaire pour que soit créée, aux portes de Paris, la seconde école vétérinaire. Le 15 Avril 1764 il quittait Lyon pour fixer sa résidence à Paris. Se mettant en quête d'un local convenable pour y installer l'école, il porta ses vues sur le château d'Alfort qui fut acheté en Décembre 1765 au Baron de Bormes. Diverses raisons motivèrent Bourgelat à établir l'école vétérinaire hors les murs de Paris : d'abord la mise en oeuvre d'un atelier de maréchalerie eût porté une trop sérieuse atteinte aux droits et privilèges des communautés de maréchaux, qui n'auraient pas manqué de protester<sup>6</sup>; puis il y aurait eu des droits fort élevés à payer pour l'entrée des fourrages; enfin Bourgelat craignait que le séjour à Paris ne nuisît à la moralité des élèves.

Le créateur de l'enseignement vétérinaire devient alors "Directeur et Inspecteur général des écoles vétérinaires", qui fonctionnent selon le régime et le recrutement imposés par

Pour recruter ses élèves, Bourgelat souhaite des sujets habitués à manier les chevaux comme les fils de cultivateurs; mais sa préférence va aux fils de maréchaux, car il considère l'art de la forge et de la ferrure comme la base de l'enseignement vétérinaire. Dans ces conditions il était impossible de se montrer bien exigeant sous le rapport de l'instruction première, et l'on admettait comme suffisantes les simples notions de lecture et d'écriture. Mais ces notions mêmes, il ne faut pas l'oublier, étaient loin d'être répandues à l'époque, et il s'agissait, comme l'a souligné le Professeur Lecoq, non pas de créer une profession nouvelle, mais d'initier ces jeunes gens d'origine rurale à des méthodes de travail rationnelles, en les détournant de leur milieu où l'exercice empirique de l'art vétérinaire eût été leur seule espérance. Dans l'esprit de Bourgelat la profession primitive de maréchal-ferrant devait se perfectionner jusqu'à devenir indispensable et incontournable pour assurer le bon état sanitaire du cheptel, dans les villes comme dans les campagnes. Un de ses premiers soucis fut d'ailleurs de mettre en relief l'utilité de son institution afin de l'imposer face à d'éventuels détracteurs. Aussi, dès qu'une épizootie éclatait en un point du Royaume, il s'empressait de mettre ses meilleurs élèves à la disposition des autorités. De véritables missions étaient ainsi organisées, qui allaient combattre le mal sur place avec des consignes précises du directeur de l'école. Il est bien évident que les mesures d'hygiène et d'isolement des malades et contaminés, étaient surtout efficaces; mais les rapports faisaient toujours état d'un grand nombre de "guérisons" qui impressionnaient le public.

73

Les premiers vétérinaires sortis des écoles eurent parfois maille à partir avec les maréchaux. Ainsi, à la suite de négociations, des lettres patentes du 27 Décembre 1766 ordonnèrent :

les élèves des Ecoles de Médecine vétérinaire qui auront fait pendant quatre années leurs cours d'étude dans l'Ecole pourront exercer librement l'Art de la Médecine vétérinaire, en vertu d'un brevet de privilégié en cet Art, sans être assujettis à aucun apprentissage ni chef-d'oeuvre dans la communauté des maréchaux, mais en payant la moitié des frais de réception.

La communauté des maréchaux estimait en effet avoir un droit de regard sur l'installation des diplômés des écoles vétérinaires qui exerçaient la maréchalerie.

<sup>(</sup>A.Railliet et L.Moulé "Histoire de l'Ecole d'Alfort" Asselin et Houzeau 1908 page 620.)

L'effet négatif du recrutement d'élèves dans les couches populaires rurales où l'instruction de base était insuffisante fut de discréditer les vétérinaires dans l'opinion publique, tout au moins dans l'esprit des personnes s'estimant d'une origine sociale plus respectable. C'est en particulier ce qui constitua l'obstacle le plus sérieux à l'obtention, par les vétérinaires militaires, du rang d'officier.

C'est à partir de 1838, avec l'arrivée du Professeur Renault à la direction de l'Ecole d'Alfort, puis son accession au poste d'Inspecteur général, que la nécessité s'imposa de réformer, en les rendant plus adaptées à un enseignement scientifique, les conditions d'admission.

## **EMPIRIQUES OU VETERINAIRES**

Après la création de l'enseignement vétérinaire la situation, en France comme dans les autres nations européennes, est donc la suivante : la médecine des animaux est exercée conjointement par des praticiens diplômés des écoles vétérinaires, et par des empiriques, - en utilisant ce terme avec son sens étymologique, du grec *empeirikos*, par l'expérience.

Cette pratique empirique aurait dû normalement disparaître au fur et à mesure de l'apparition de praticiens diplômés, mais il n'en fut rien. En France, la Révolution porta un coup sérieux aux élèves brevetés en votant dans la nuit du 4 Aout 1789 l'abolition des privilèges. Complétée le 2 Mars 1791 par l'Assemblée constituante, cette loi faisait tomber le brevet de "Privilégié du Roi en l'Art vétérinaire" que Bourgelat avait obtenu pour ses élèves. Les portes s'ouvraient grandes devant les empiriques de tous ordres, des maréchaux aux sorciers, devins et charlatans divers.

C'est sous le Consulat et l'Empire que le gouvernement fit les plus sérieux efforts pour limiter l'empirisme. En 1804 Chaptal, Ministre de l'Intérieur, présentait au Premier Consul un projet de loi précédé d'un rapport des plus significatifs. Les empiriques, constatait le Ministre, sont un des plus grands fléaux de l'agriculture; ils contribuent notamment à la multiplication des épizooties. L'article premier de son projet de loi portait : Les artistes vétérinaires qui ont obtenu leur certificat de capacité d'après l'examen du jury des écoles pourront seuls exercer la médecine vétérinaire. Le Premier Consul, devenu Empereur, semblait favorable à ces vues, mais son attention fut détournée par les graves soucis du moment. Un peu plus tard Chaptal quittait le Ministère et son projet disparaissait avec lui.

Vint la Restauration, et les vétérinaires furent réputés comme ayant été de "chauds partisans de l'Empereur". Même si aucune décision concernant leur exercice professionnel ne fut prise, Ils avaient, c'est indéniable, bénéficié d'une certaine bienveillance de celui qui avait conscience de leur importance au sein de ses armées. Du changement de régime, il s'en suivit un désintéressement des pouvoirs publics pour leur cause, qui devait durer plusieurs décennies, même quand la République se substitua définitivement à la Monarchie.

En France comme à l'étranger, les considérations économiques, évidentes lorsque des épizooties meurtrières se répandaient à travers l'Europe - et qui avaient, rappelons-le, motivé la création de l'enseignement vétérinaire au siècle précédent - semblaient trop souvent absentes des décisions des gouvernants. C'est ainsi qu'en 1844, pour répondre à la supplique d'une société vétérinaire lui demandant d'interdire la pratique à des individus non diplômés, le Ministre de l'Intérieur du Royaume de Hanovre s'exprimait ainsi:

Comme il n'est pas opportun de priver le public de l'expérience acquise dans le traitement des maladies des animaux domestiques, par les exécuteurs des hautes oeuvres, les équarrisseurs, maréchaux et autres praticiens; quand d'ailleurs les frais d'une éducation première et d'une instruction professionnelle coûteuse ne sont pas en rapport avec le métier de vétérinaire, il ne peut être donné suite aux propositions qui m'ont été soumises

Or le Hanovre possédait une école vétérinaire depuis 1778.

En 1850, la Belgique fut un des premiers pays à trouver un accord. Le projet, concrétisé par une loi, réservait aux seuls diplômés des écoles vétérinaires la possibilité d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux domestiques, en établissant une période de transition tenant compte des situations établies chez les empiriques, ce qui est tout à fait normal. C'est ce modèle qui sera suivi par les autres nations, dont la France, mais beaucoup plus tard.

#### L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Il faudra en effet attendre 1938 - après l'échec de nombreuses discussions entre le syndicat des vétérinaires et celui des empiriques,- qu'on appelait alors "maréchaux-experts" - pour qu'un gouvernement puisse mettre fin à cette dualité dans l'exercice de la médecine vétérinaire. C'est que nos gouvernants prenaient enfin conscience du retard de la France dans le domaine de la réglementation de la profession. Les mesures de prophylaxie médicale et sanitaire des maladies animales qui prenaient de plus en plus d'importance étaient-elles compatibles avec la persistance en France d'une catégorie professionnelle non diplômée et incontrôlée accaparant une partie du cheptel?. Le prestige de certains Professeurs des écoles, et en premier lieu du Professeur Emmanuel Leclainche, qui avait pris l'initiative de la fondation de l'office international des épizooties en 1924 -et qu'il dirigeait depuis cette date- constituait un contraste trop évident avec la possibilité de voir des maladies contagieuses évoluer dans notre pays sans l'implication d'un service vétérinaire.

C'est donc la commission de l'Agriculture de la Chambre des Députés qui, cette fois, mit le projet au point. Il fut rapporté par le Député communiste Jean Renaud. Les opposants se manifestèrent bien sûr, mais le projet fut adopté par 483 voix contre 95, donc à une écrasante majorité, et passa facilement l'étape sénatoriale. Reprenant dans ses grandes lignes le texte des accords déjà proposés en 1927 lors de discussions entre syndicats, la loi fut votée le 17 Juin 1938.

Il est indéniable que, du côté des empiriques, l'intention était bien arrêtée de battre cette loi en brèche à la première occasion. La tentative se produisit bientôt. Le Maréchal Pétain arriva au pouvoir après la débâcle de 1940. Les dirigeants des maréchaux-experts, et surtout les hommes politiques qui les avaient soutenus, se crurent en droit d'espérer que le nouveau régime, nettement opposé à celui de 1938, accepterait de réviser la loi en leur faveur. Cet espoir fut déçu. Le Maréchal était de souche paysanne, mais de ce pays du Nord où les empiriques avaient disparu depuis longtemps. Et puis il avait pu apprécier, au cours de sa longue carrière militaire, les services rendus par les vétérinaires de l'armée.

Après la libération, quelques velléités de combat révisionniste eurent encore lieu. Mais peu à peu les récriminations se formulèrent au cours des banquets annuels des maréchaux-experts, où certains hommes politiques invités, ne voulant pas être en reste de démagogie, avançaient encore quelques propos, flatteurs envers les uns, vindicatifs à l'endroit des autres, pour

témoigner leur sympathie à la profession vieillissante.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la pratique empirique de la médecine vétérinaire en France fut surtout vivace dans les départements de l'Ouest,- la Mayenne venant certainement en tête pour la prolifération des empiriques, puisqu'ils étaient plus de 200 en 1919 alors que 8 vétérinaires seulement y exerçaient en clientèle rurale. (d'après René Bussinger, vétérinaire, qui s'installa à Evron cette année-là.)

Quelles raisons invoquer pour expliquer cette situation ? Bien sûr avant la création des écoles vétérinaires la pratique empirique était la règle. Mais les régions françaises du Nord et de l'Est furent toujours soumises aux conséquences des guerres. L'exode des populations, puis leur retour quand la paix revient et la remise en état de tous les biens, domestiques, agricoles ou industriels, incitent les habitants à se tourner plus aisément vers les innovations. D'autre part l'habitat est plus groupé; les exploitations agricoles, restructurées après chaque invasion, s'orientent vers le modernisme. On abandonne plus facilement les habitudes ancestrales : le passé a disparu, il faut penser à l'avenir.

Différents étaient les modes de vie dans les départements agricoles de l'Ouest. Habitat dispersé, hameaux très isolés jusqu'à une époque relativement récente, stabilité de la population attachée à son passé, à sa culture, expliquent certainement la persistance d'habitudes de vie et de travail. Et le rejet d'une structure faisant partie intégrante de l'environnement professionnel aurait constitué une cassure dans l'équilibre de cette société agraire.

Autre fait à noter - car le modernisme ne fut pas totalement inconnu des populations rurales de l'Ouest - les maréchaux-experts améliorèrent considérablement leur image à partir du XIXè siècle. L'élite de la profession qui dirigeait leur syndicat eut bien conscience de la nécessité d'une instruction de base pour exercer convenablement la médecine des animaux, et créa un pseudo-enseignement destiné aux apprentis maréchaux-experts. C'est ainsi que ceux qui avaient 18 ans en 1938, qui justifièrent de leur apprentissage et purent exercer leur profession conformément aux dispositions de la loi, possédaient des connaissances non négligeables.

Et puis, dès le début du XXè siècle, les plus prévoyants des maréchaux-experts, sentant le vent tourner, avaient envoyé leurs fils étudier dans les écoles vétérinaires.

#### ECHANTILLON BIBLIOGRAPHIQUE

Baratay E (1996) - L'Eglise et l'animal - France XVIIè XXè siècle, Ed. du Cerf Paris

**Fontenay E de** (1998) - Le silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité, Fayard

# **ANNEXES**

- 1. Compte-rendus des réunions de la Société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires du 25 mai 2002, du 19 octobre 2002 et du 18 janvier 2003.
- 2. Newsletter 1/2003, de l'Association mondiale de l'histoire de la médecine vétérinaire.
- 3. *Mémoire sur l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort*, publié en 1789 par Philippe-Etienne Lafosse \*

\_\_\_\_\_

<sup>\*</sup> Ce mémoire contient des propositions pour le déplacement de l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort sur les bords de la Seine à Paris, pour le réaménagement de ses thématiques et pour une réorganisation de l'enseignement, qui suggère des méthodes assez modernes de recrutement et d'évaluation des enseignants. Il constitue une attaque en règle contre l'Ecole d'Alfort, un établissement que détestait Philippe-Etienne Lafosse, grand opposant de Claude Bourgelat. Mais ce dernier avait eu ses raisons, en 1765, de ne pas installer l'Ecole à Paris: voir l'article de Pol Jeanjot-Emery, page 73 de ce Bulletin. [ *Ndrl*]